AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	180

Date de convocation : 25/09/2026

n° 26_056_C

Objet de la délibération : Présentation du Rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) d'Eau Potable et d'Assainissement

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :
Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Alain BARAT (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Nathalie MARESCASSIER-COGAN (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Philippe GALLESIO (Calonges), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Brigitte COMARD (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonnès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Richard MINDO (Cuzorn), Albert DOSTE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Denis LAMBOURG (Fargues-sur-Ourbise), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et SI la Lémance) et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Christine SATTA (La Croix Blanche), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Nathalie MUCHIUTTI (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédat), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Véronique BROUTET (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Claudie CADDOUX (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Hervé CARUEL (Moncaut), Carinne LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Daniel FAUCHE (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Daniel ESSERTEL (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIÉ (Port Sainte Marie), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Simon COSTES (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Dominique NEUVILLE (Saint Géraud), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Cyril FORTUNEL (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Catherine PEROLARI (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Jean-Marc Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martaillac),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

Pascal SARRAZIN et André FORGET (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Gilles GUÉRIN (Ségalas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Nicolas GROSSIA (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGLIO (Trémons), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Anne MENERET et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeton), Jérôme MOUCHET (Xaintrailles) et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :
Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Loïc JOLY (Allez et Cazeneuve), Floriane CORIOU (Anthé), Daniel BAURY (Armillac), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beauregard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Sandrine GEORGE (Calignac), Michel MARTILLO (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Paul ELIE (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GAURE (Fieux), Fabrice TIGOULET (Galapian), Christophe DUPONT (Gavaudun), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Gérard MALLET (La Réunion), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan), Annie FURLAN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais),

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marcel VINCENT (Poudenas), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Jean LAGARDE (Saint Antoine de Ficalba), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Corine PLASTEIG DIT CASSOU (Saint Beauzeil), Nathalie CANU (Saint Étienne de Fougères), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Thierry GARNAUD (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Mariannick MAMBRUN (Saint Quetin du Dropt), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Emmanuelle CAPO-VIGIER (Sauveterre la Lémance), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Virginie SAILHAN (Sénestis), Patrick TONIN (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Alexandre BOUSQUET (Varès) , Daniel FRICARD (Vianne), Sylvie MAURIN (Villebramar), Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot) et Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :
Mesdames et Messieurs : Marie-José LABALLOS (suppléante à Cassignas), Thierry DINIZ (suppléant à Fumel), Jean-Charles CASSOU (suppléant au Lédat), Guy MAUREL (Le Temple sur Lot), Daniel THUIN (Massoulès), Caroline PIÄI LAMARQUE (suppléante à Moncrabeau), Tino ROSSI (suppléant à Montpezat d'Agenais), Gilles COMTE (suppléant à Pindères), François GAUJOUX (suppléant à Razimet), Michel MURATET (Saitn Martin Petit), Christian MOUNEYRES (suppléant à Sainte Marthe), Jean-Marc LUCAS (Maire de Savignac sur Leyze), Alice AUDOINE (Suppléant à Tourtrès), Jean-Marc GARIN (Suppléant à Villefranche du Queyran), Frédéric BAROU (suppléant à Villeréal), Ali OUADJI (élu à Monclar d'Agenais).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO.

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°26_056_C

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNÉE 2025

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et notamment son article 73 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite « Loi NOTRe) et notamment l'article 129 ;

VU la loi « engagement et proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :
- l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers,
- l'article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- les articles D.2224-1 à D.2224-5 relatif à la présentation, au contenu et à la publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;

VU le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n°47-2028-12-30-00004 ;

VU :
- les rapports d'activité des délégataires sur l'exécution des délégations et sur l'analyse de la qualité des services « Eau potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2025 ;
- les données de l'activité de la Régie EAU47 sur l'exécution de l'exploitation des services « Eau Potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) d'EAU47, réunie en séance le 28 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour 2025, le présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 (neuf) mois suivant la clôture de l'exercice concerné et l'adresser à chaque collectivité adhérente pour approbation par leur assemblée délibérante avant le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement ;

AR Prefecture
047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

CONSIDÉRANT que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir ce rapport à disposition du public et le faire savoir par voie d'affichage ou électronique, dans les 15 jours qui suivent la présentation du document au conseil municipal ou communautaire ;

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu du rapport annuel du Syndicat EAU47 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2025, joint à la présente délibération ;

APPROUVE le contenu des Rapports Annuels des Délégataires transmis pour l'année 2025 ;

MANDATE Madame la Présidente pour transmettre ce rapport aux Maires des communes et Présidents d'EPCI concernés ayant transféré la compétence pour présentation à leur assemblée délibérante avant le 31 décembre 2026 et affichage ;

MANDATE Madame la Présidente pour :
- transmettre par voie électronique les indicateurs techniques et financiers contenus dans ce rapport au système d'information SISPEA ;
- assurer la mise à disposition au public du RPQS ;

DIT que ce rapport fera l'objet d'une publicité et d'un affichage électronique ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO